

**Avis de recrutement par voie de PACTE pour l'accès au grade d'agent d'exploitation
des travaux publics de l'État au titre de l'année 2026**

Direction Interdépartementale des Routes Est (DIR Est)

I. LE RECRUTEMENT PACTE

Le pacte (parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'état) est un mode alternatif de recrutement dans les corps et cadres d'emploi de catégorie c des trois fonctions publiques. Le contrat conclu au titre du dispositif PACTE est un contrat de droit public d'une durée d'un an alternant formation et stage. A l'issue du contrat, et après vérification de l'aptitude à exercer les fonctions, l'agent intègre la fonction publique en qualité de fonctionnaire.

II. LES POSTES OFFERTS AU RECRUTEMENT PACTE

La Direction Interdépartementale des routes Est offre **1 poste** au titre du dispositif PACTE :

- Un poste d'agent d'exploitation des travaux publics de l'état au Centre d'entretien et d'intervention de Saint-Laurent-en-Grandvaux (39)

III. CONDITIONS DE PARTICIPATION AU RECRUTEMENT PACTE

3.1 Conditions propres au recrutement par contrat PACTE

Ce recrutement est ouvert :

1. aux candidats âgés de 16 à 28 ans révolus, sortis du système éducatif sans diplôme ou sans qualification professionnelle reconnue ou d'un niveau de diplôme inférieur à celui attesté par un diplôme de fin de cycle long de l'enseignement général, technologique ou professionnel (niveaux VI, V bis et V). Les candidats de 16 à 28 ans révolus et titulaires du baccalauréat ou détenant un titre ou diplôme reconnu équivalent ne peuvent donc pas se présenter à ce recrutement.

2. aux personnes âgées de 45 ans et plus en situation de chômage de longue durée et bénéficiaires des minima sociaux : du revenu de solidarité active, de l'allocation de solidarité spécifique ou de l'allocation aux adultes handicapés et pour les départements d'outre-mer et les collectivités de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon, Du revenu minimum d'insertion (RMI) ou de l'allocation de parent isolé (API).

3.2 Conditions générales d'accès à un emploi public

Les candidat(e)s sont informé(e)s qu'en application de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, la vérification des conditions requises pour concourir peut intervenir jusqu'à la date de nomination et seuls les lauréat(e)s remplissant toutes les conditions d'accès à ce recrutement pourront être nommé(e)s.

Les candidat(e)s doivent remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique définies par le code général de la fonction publique, en particulier le livre III :

- être de nationalité française, européenne (citoyen(ne) de l'espace économique européen) ;
- jouir de leurs droits civiques et électoraux en France ou dans le pays d'origine ;
- ne pas avoir de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, inscrites au bulletin n° 2 du casier judiciaire ;
- se trouver en position régulière au regard des obligations de service national de l'État dont ils sont ressortissants. Pour les candidats français nés après le 31 décembre 1978 et pour les candidats(es) français(es) nés(es) après le 31 décembre 1982, ils (elles) devront justifier leur recensement militaire et fournir l'attestation de participation à la journée défense et citoyenneté ;
- remplir les conditions d'aptitude physique éventuellement exigée.

IV. MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature est à retirer auprès de l'agence **France Travail de Champagnolle**.

Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

- la fiche de candidature « dispositif PACTE » disponible dans les agences France-Travail, à renseigner par le candidat et précisant notamment le parcours antérieur de formation et, le cas échéant, l'expérience ;
- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation ;
- **les coordonnées, postales, téléphoniques, électroniques du candidat ;**
- une photocopie recto-verso valide de la pièce nationale d'identité : passeport ou carte nationale d'identité ;
- **d'une copie des justificatifs de situation permettant de bénéficier du dispositif PACTE (inscription longue durée à pôle emploi, attestation de la CAF de perception de minima sociaux),**

Les candidats doivent déposer le dossier **au plus tard le vendredi 09 octobre 2026 (12h00)** exclusivement à l'agence locale France Travail de Champagnolle, selon les modalités de l'agence.

**Veillez postuler sur le site France Travail : <http://www.francetravail.fr>
via l'offre d'emploi N° **212KFYK****

IMPORTANT :

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **vendredi 09 octobre 2026 12h00**.
Tout dossier INCOMPLET OU DÉPOSÉ HORS DÉLAI sera considéré comme **IRRECEVABLE**.

V. CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU RECRUTEMENT

- Date limite de dépôt des dossiers de candidature à l'agence France Travail : **vendredi 09 octobre 2026 (12h00)**;
- Examen des dossiers par la commission de sélection : **vendredi 16 octobre 2026 après-midi**;
- Audition des candidats pré-sélectionnés par la commission de sélection (dates prévisionnelles) : **mardi 24 novembre à partir de 14h00**.
- Date de prise de poste (date prévisionnelle) : **30 décembre 2026**

VI. ORGANISATION DE LA SÉLECTION DES CANDIDATURES

6.1 - 1ère phase : examen des dossiers par la commission de sélection

Les dossiers de candidatures transmis par l'agence France Travail à la Direction Interdépartementale des Routes de l'Est sont examinés le 16 octobre 2026 après-midi par une commission de sélection, composée d'au moins 3 membres. Au terme de cet examen, la commission établit la liste des candidats pré-sélectionnés, seuls admis à poursuivre la procédure sous la forme d'un entretien individuel.

6.2 - 2ème phase : entretien des candidats retenus par la commission de sélection

Les auditions se dérouleront le 24 novembre 2026 au CEI de Saint-Laurent-en-Grandvaux de la DIR Est. La durée de l'audition est fixée à environ trente minutes. Les candidats auditionnés seront principalement interrogés « sur leurs expériences personnelles et professionnelles, sur leurs motivations et leurs capacités d'adaptation à l'emploi à pourvoir ». La commission peut également poser des questions portant sur « les valeurs du service public », les missions de la DIR Est.

6.3 - Les résultats d'admission

A l'issue de la procédure de sélection, la commission établit la liste des candidats retenus ainsi qu'une liste complémentaire. Les candidats retenus recevront un courrier d'admission. La liste des agents admis sera de plus publiée à l'issue des entretiens sur le site internet de la DIR Est.

VII. TYPE DE RECRUTEMENT APRÈS SÉLECTION

A l'issue de la procédure de sélection, les candidats retenus bénéficient d'un contrat de droit public d'une durée de 12 mois contenant une période d'essai de deux mois.

Ce contrat offre, par alternance, une formation rémunérée qualifiante au poste proposé et une expérience professionnelle.

Au terme de ce contrat, l'aptitude professionnelle de l'agent est vérifiée par une commission de titularisation. Si la commission de titularisation déclare l'agent apte à exercer ses fonctions, la DIR Est, après avis de la commission administrative paritaire, procède à sa titularisation dans le corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État.

Tous les renseignements, offres de recrutement et fiche de candidature sont disponibles à l'agence France travail de Champagnolle.